L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 MARS 1859.

Imprimée et publié par
G. F. WEISSE & Co.
RÉDACTEURS-PROPRIÉTAIRES
G. F. WEISSE. S. DUFOUR.
E. DUVERGÉ. S. HARBY.

Rue de Chartres, No 63, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATI, 5 MARS.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes l'escan de ce jour.

Par P. J. Spear, à la Bourse St-Louis—16 terrains dans le faubourg Washington, le district. Aussi—4 terrains dans le 2e district. Aussi—14 terrains près de l'Esplanade.

Par Tourné & Thomas, à la Bourse St-Louis—Une propriété rue Claiborne.

Par C. E. Forstall, à la Bourse St-Louis—Un lot de terre dans le faubourg Jackson. Aussi—Une jeune domestique et lot de valeur. Aussi, rue Condé, en-dessous de Bienville—Un magasin de meubles. Ire Dennise et St-Philippe—Un magasin de meubles. Aussi—Un lot de terre, rue Kerlerec, et un autre rue Lharpe.

Par C. E. Girardey & Co, à l'Arcade de Banks—2 terrains dans le 1er district et 5 terrains dans le 2e district.

Par D. E. Mosby, 59 Magasins—Candy. Aussi—Epaules de bacon.

Par M. Barnett, fr, coin Chartres et St Louis—Quincaillerie et boîtes de fantaisie.

Par F. & H. Devereux, à la Bourse St-Louis—294 lots de terre situés dans le faubourg Tremé, à plusieurs années de crédit, sans endosseur.

Par E. Roger & Co, 28 Vieille-Levée—Chaussures.

Par Tricou & Co, 25 Douane—Marchandises sèches.

Par N. Vignie, à la Bourse St Louis—Terrain et maison rue de l'Esplanade.

Par lui-Même—Une portion de terre au Bayou St-Jean—Deux autres portions de terre avec améliorations sur le chemin de Gentilly—Et un terrain au faubourg de l'Annonciation.

Par Tourné & Thomas—Un jeune esclave et des machines de succession.

L'es militaires de la France.

Quand on se compte pour s'assurer si l'on sera en force, et pour montrer que l'on est réellement bien en force, c'est un symptôme assez significatif que le moment de la lutte n'est pas éloigné, ou du moins qu'on croit possible une lutte.

Nous avons interprété dans un sens beaucoup plus belliqueux qu'il n'avait de prétention à l'être, en apparence, le discours de Napoléon III à l'ouverture de la session du Corps Législatif. Nous avons dit le peu de foi que nous ajoutons aux paroles pacifiques dont l'Empereur a essayé d'envelopper ses pensées moins calme bien certainement. Ce qui nous confirme dans cette idée, c'est un article publié par le Constitutionnel, organe du gouvernement, sur l'état des forces militaires de la France :

Nous croyons devoir citer les passages et les chiffres suivants, empruntés à cet article:

Le *Daily News*, dans son numéro du 27, dont nous sommes parvenus à nous procurer l'exemplaire hier seulement, annonce que "l'empereur Napoléon dispose de 400,000 hommes ; mais que, si l'on retranche de ce chiffre le 130,000 hommes dont il a besoin à Paris, une force considérable à Lyon et les 70,000 hommes occupés en Algérie, il ne lui reste qu'un peu plus de 100,000 hommes à mettre en ligne en cas de guerre."

Quoique nous ayons l'espoir très fondé que l'empereur n'a pas la pensée de mettre en ligne de pareilles forces dont il dispose la France, mettant son armée active sur pied de guerre, et il arrive au chiffre de 672,000 hommes, dont 390,978 d'infanterie, 83,800 de cavalerie, 46,450 d'artillerie, 12,110 de génie, 10,120 d'équipages militaires ; plus 28,800 hommes de la garde impériale, 49,000 de corps spéciaux, 50,000 engagés volontaires, etc.

Le Constitutionnel ajoute :

Les régiments sont composés de bataillons, d'escadrons de guerre et de dépôts. En cas de guerre, les dépôts seraient plus que suffisants à l'intérieur pour maintenir la tranquillité et pourvoir aux besoins des huit premiers jours du théâtre qui tiendrait le rang d'Orléans faisait connaître aussi promptement que possible, le genre qu'ils comptent exploiter, le nom du Directeur qui doit le diriger dont il s'agit, et les conditions de l'abonnement. On n'est pas dans un état de curiosité intéressée que nous sollicitons ces renseignements, mais afin de pouvoir, au besoin, appeler sur ces points, l'attention du public, dans la limite de notre droit.

Ce droit, nous n'entendons l'outrepasser ni plus tard, ni aujourd'hui. Les questions d'intérêt privé, comme les questions de personnes nous sont complètement indifférentes quand il s'agit d'entreprises qui touchent le public ou auxquelles le public est appelé à coopérer. Aussi nous abstiendrons-nous d'examiner si deux théâtres sont indispensables dans notre ville ou s'ils jetés à la fois, nous nous abandonnons tout naturellement, de dire laquelle des deux exploitations devrait, raisonnablement, céder la pas à l'autre, s'il y avait lieu. Ceci est en dehors de nos attributions, et nous ne nous mêlons que de ce qui est de notre ressort.

Or il est de notre ressort de pouvoir dire que nous encourageons avec une véritable satisfaction la perspective de voir une seconde fois à la tête de la troupe qui trouve des hommes honorables pour leur position de fortune et par leur caractère, donne notre ville d'un théâtre lyrique digne d'elle. Par cette satisfaction exprimée, par ces dimensions et propositions intérieures ce théâtre par ses dispositions intérieures ce théâtre par ses dispositions intérieures ce théâtre par ses disp